



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 27 mars 2019

Délibération CA-2019-03-27-11
relative aux conventions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,
Vu les projets de convention et notes de présentation des conventions*

- **Point de l'ordre du jour**

10 – Conventions

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous et de Madame Charlotte LECA, Directrice générale déléguée,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1

Le conseil d'administration approuve les conventions telles que présentées en séance :

- Convention Cnous/Crous relative à la collecte et de répartition de la remise de fin de période
- Convention Cnous/Crous de Montpellier relative à l'organisation du salon « Les Crous : Campus Home »
- L'avenant à la convention Cnous/CUFR de Mayotte.

Article 2

Le conseil d'administration autorise la Présidente du Cnous à signer la convention avec l'ENSAD relative au projet de chaire sur la mutation de la vie étudiante dans son habitat et ses lieux de vie présentée en séance. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 19
Nombre de procurations : 7
Abstentions : 0
Pour : 26
Contre : 0

Fait à Vanves, le 10 avril 2019


Dominique MARCHAND

1/1 **Pièces jointes** : Projets de conventions et notes de présentation.

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le
Délibération publiée sur le site internet du cnous le